



CONSEIL MUNICIPAL
du 17 NOVEMBRE 2020

COMPTES-RENDUS
des délégations
de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- Consorts OZ -
Terrain de 5.000 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section AX n° 123-130, situées Chemin de la Sabatière.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner la S.C.P. I.A.F.A. Avocats :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 8 Juin 2020 et la volonté de Monsieur BEHNAM d'en interjeter appel à la suite de la notification de non-imputabilité au service de sa maladie adressée le 17 Avril 2018.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre d'un accident de la circulation subi par Monsieur Dominique HONORE, agent de la Commune, et du préjudice occasionné à la Ville, en tant qu'employeur ayant un agent en arrêt de travail.

Décision de désigner Maître Julien ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'incendie survenu le 19 Aout 2017 en forêt communale d'Aubagne et ayant parcouru près de 121 hectares de végétation, l'auteur des faits ayant été interpellé et l'affaire faisant l'objet d'un avis d'audience à victime le 21 Septembre 2020.

Décision de désigner le Cabinet d'Avocats LESAGE BERGUET et GOUARD ROBERT :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'accident de la circulation subi par Monsieur Stéphane GUARNIERI le 1^{er} Septembre 2018, ce dernier conteste le refus de prise en charge de son préjudice par la Ville et sollicite l'allocation d'une provision et de nouvelles expertises.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

Décisions de conclure :

- Une convention de mise à disposition de locaux destinés au Club house du Tennis Club Aubagnais ;
- Une convention d'usage de terrains en forêt communale 2020-2025 entre la Ville d'Aubagne, la Fédération Française de Vol Libre et le Club de Parapente de la Sainte-Victoire.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

Décision de demande de subvention auprès l'Union Européenne

- L'Union Européenne a lancé un appel à projets afin de répondre à la crise sanitaire de la COVID-19.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de l'Union Européenne, dans le cadre du dispositif du Fonds Social Européen afin de répondre à la crise sanitaire COVID-19.

Décision de demande de subvention auprès du Conseil Régional SUD PACA :

- La Région Sud PACA, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Région SUD PACA pour l'organisation de la manifestation Grain de Sel 2020 – Le festival du livre et de la parole de l'enfant.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Conformément à la délibération n° 01-131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ÉTAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRÉSORERIE

- Délibération n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, visée par la Préfecture le 20 Juillet 2020, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €.
- Décision du 16 Juin 2020, visée par la préfecture le 17 Juin 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 2.000.000 € pour une durée de six mois, à effet du 25 Juin 2020 (contrat 9620131080).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131080)

Montant	2.000.000 €
Taux d'intérêt	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (02.10.20)	2.000.000 €
Nombre de tirage	0
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période (10.11.20)	2.000.000 €

- Décision du 20 Juillet 2020, visée par la préfecture le 20 Juillet 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 30 Juillet 2020 (contrat 9620131099).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131099)

Montant	8.000.000 €
Taux d'intérêt	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (02.10.20)	8.000.000 €
Nombre de tirage	0
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période (10.11.20)	8.000.000 €

RÉALISATION d'EMPRUNT

- Décision du 29 Octobre 2020, visée par la préfecture le 5 Novembre 2020 portant réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Landesbank Saar pour un montant de 2.250.000 euros. Cet emprunt va ainsi permettre à la Ville d'Aubagne d'agir sur sa politique d'investissement de l'exercice 2020.

Caractéristiques du contrat :

- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Amortissement du capital : progressif
- Taux intérêt du prêt : Fixe 1,655 %
- Typologie Gissler : 1A

Décision de demande d'emprunt auprès de la Landesbank Saar :

- La Landesbank Saar est une banque régionale franco-allemande ayant son siège social à Sarrebruck (Allemagne). A ce titre, elle a répondu favorablement à la consultation lancée par la Ville d'Aubagne pour une demande d'emprunt.
- Ainsi, la Ville d'Aubagne va pouvoir bénéficier d'un prêt de 2.250.000 euros à taux fixe lui permettant ainsi d'agir sur sa politique d'investissement de l'exercice 2020.

--- ooo O ooo ---